Cabinet GERLOGE

ADMINISTRATEUR DE BIENS - Siège Social : 9 Rue la Bruyère - 75009 PARIS - Télécopie : 01.46.22.93.90
SARL au capital de 10 000 Euros - Siret B 331 409 383 00014 - APE 6832 - GARANTIE FINANCIERE SO.CA.F. - 26 avenue de Suffren 75015 PARIS
Garantie transaction : 120 000€ Garantie Gérance : 2 500 000€ Garantie Syndic : 340 000€ - CARTES PROFESSIONNELLES : 75012016000007619 délivrées par la Préfecture de Police de PARIS

GERANCE ☏ : 01.42.27.27.82 ✉ :gerance@gerloge.fr **COMPTABILITE** ☏ : 01.42.27.93.20 ✉ : compta@gerloge.fr
LOCATION VENTE ☏ : 01.42.27.82.07 ✉ : transaction@gerloge.fr

AVIS D'ECHEANCE

Adresse du bien loué

Local Cial
218/222 BLD DE LA VILLETTE
2 A 8 RUE TANGER
75019 PARIS

STE LA PLATEFORME DU BATIMENT
7 RUE BENJAMIN CONSTANT
75019 PARIS

Gestionnaire : MME Gisèle GUELLA / 0142272782

Paris, le 25/09/2018

Locataire(s) : STE LA PLATEFORME DU BATIMENT

N° Lot	Type de lot
43	Local Cial

Propriétaire	222
References à rappeler :	G.0265.00001

Demande et notification de révision	
Ancien Indice :	1645.00
Nouvel Indice :	1667.00

QUITTANCE DE LOYER
ou Indemnité d'Occupation

Dont quittance, sans préjudice du terme en cours, sous réserve de tous suppléments pouvant être dus en vertu des lois ou conventions applicables et sous réserve de tous les droits et actions du propriétaire, de toutes poursuites qui auraient pu être engagées et de toutes décisions de justice qui auraient pu être obtenues.
En cas de congé précédemment donné, cette quittance représenterait l'indemnité d'occupation et ne saurait être considérée comme un titre de location.
Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être donnés pour acompte versé sur le présent terme, même si ces reçus portent une date postérieure à la date ci-contre. Le paiement de la présente quittance n'emporte pas présomption de paiement des termes antérieurs.

	Débit	Crédit

AVIS D'ECHEANCE

du 01/09/2018 au 30/09/2018 / Avance / Trim

Nous vous informons que vous êtes redevable du montant de la somme détaillée ci-contre que nous vous invitons à régler dès réception du présent avis.

Cet avis est une demande de paiement.

Il ne peut en aucun cas servir de reçu ou de quittance de loyer.

AVIS D'ECHEANCE du 01/09/2018 au 30/09/2018	Débit	Crédit
SOLDE ANTERIEUR	168.010,67	
Provision réglées	0,00	18.900,00
Taxe fonciere 2018	25.827,00	
TVA /Taxe fonciere	5.165,40	
TOTAL de la période	12 092,40	
MONTANT NET A PAYER Exigible le : 01/10/2018	**199.003,07**	

Coupon à joindre impérativement à votre règlement

STE LA PLATEFORME DU BATIMENT
Référence : G.0265.00001
Période : du 01/09/2018 au 30/09/2018

Exigible le : 01/10/2018
Montant : 199 003,07 Euros.

Gestionnaire : MME Gisèle GUELLA
A l'ordre de : **CABINET GERLOGE**
A l'adresse suivante :
9 Rue la BRUYERE
75009 Paris